



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 juin 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUT	M. Christophe BERTHIER	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Dominique GRIMPRET	M. Pierre LAMBOROT	
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Louis LAURENT	

### *Membres absents :*

M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Lucien BRENOT	M. Yves BERTELOOT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
M. Michel ROTGER	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Rémi DELATTE	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Alain LINGER pouvoir à M. Pierre LAMBOROT
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Convention de partenariat - Grand Dijon - Ville de Dijon - Université**

Parmi les facteurs d'attractivité reconnus des grandes métropoles régionales figurent les pôles universitaires à fortes capacités technologiques. Les concentrations de populations et d'activités s'opèrent davantage autour de la recherche et du développement, alors qu'hier elles étaient guidées par les ressources naturelles.

L'Université de Bourgogne, les grandes écoles, les étudiants, les enseignants et les chercheurs confortent Dijon au rang des métropoles régionales d'envergure européenne avec des retombées positives en termes d'emplois, de dynamisme et d'attractivité.

L'Université de Bourgogne poursuit activement sa contribution au développement socio-économique de l'agglomération dijonnaise et de la région Bourgogne, avec ses 27.000 étudiants et ses 2.900 enseignants-chercheurs et personnels administratifs et techniques. Par ses formations pluridisciplinaires, elle assure aux entreprises un vivier de personnels qualifiés et adaptés à leurs besoins, et par ses activités de recherche et de transfert de technologies, elle leur offre des soutiens technologiques et des opportunités d'innovation. On peut aussi souligner l'obtention cette année, du label « campus innovant ».

Le Grand Dijon entend ainsi soutenir l'Université, principalement sur ses grands projets structurants qui vont renforcer sa notoriété auprès des bacheliers, des étudiants, des chercheurs français et étrangers, et des dirigeants des entreprises du territoire. Dans ce cadre, et en matière de développement économique, le Grand Dijon souhaite une Université pluridisciplinaire avec un rayonnement national et international.

Dans le droit fil de la première convention 2003 - 2006, l'Université de Bourgogne, la Ville de Dijon et le Grand Dijon animés par une volonté commune de renforcer leur coopération, ont décidé de conclure une nouvelle convention, qui a deux objectifs principaux :

- I - Faire de Dijon une capitale de la connaissance et construire un campus du 21<sup>ème</sup> siècle à Dijon.
- II - Concevoir un plan de développement de l'agglomération et du campus de manière intégrée.

Ces objectifs se déclinent en quatre axes suivants :

- 1 - Poursuite de l'ouverture de l'Université sur la Ville et l'Agglomération, et de la Ville et l'Agglomération sur l'Université ;
- 2 - Amélioration de la vie étudiante.
- 3 - Croissance de la synergie Développement économique, socio économique, recherche, formation et enseignement supérieur ;
- 4 - Développement d'une politique internationale de l'enseignement supérieur ; Vu l'avis du Bureau

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'affirmer** le soutien de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise à l'Université de Bourgogne ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat intervenant entre l'Université de Bourgogne, la Ville de Dijon et le Grand Dijon ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte découlant de cette convention ;
- **de dire** que les crédits se rapportant à cette convention seront inscrits annuellement au budget de la collectivité.

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

29 JUIN 2009



Pour extrait conforme,  
Le Président  
Potin le Président



Convocation envoyée le 18 juin 2009  
Publié le 26 JUIN 2009  
Déposé en Préfecture le

**UNIVERSITE DE BOURGOGNE**

**GRAND DIJON - VILLE DE DIJON**

**PROJET**

**CONVENTION DE PARTENARIAT**

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

29 JUIN 2009



Vu pour être annexé à la délibération n° 44  
du Conseil de Communauté du 25 juin 2009  
Dijon, le 26 JUIN 2009

Pour le Président,  
Le Vice-Président



Entre d'une part,

l'Université de Bourgogne représentée par sa Présidente, Madame Sophie Béjean, et désignée ci-après par l'Université, dûment habilitée par attribution du Conseil d'administration de l'Université en date du

et d'autre part,

la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, représentée par son Président en exercice, dûment habilité par délibération en date du , et désignée ci-après par le Grand Dijon,

et,

la Ville de Dijon, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération en date du et désignée ci-après par la Ville,

Il est convenu ce qui suit :

## PREAMBULE

L'Université de Bourgogne, la Ville et le Grand Dijon ont la volonté de poursuivre le partenariat développé au cours de la précédente convention entre 2003 et 2006. Ces trois partenaires réaffirment leur volonté d'unir leurs forces et énergies au service du développement de l'Université de Bourgogne, du Grand Dijon, de Dijon et de la Bourgogne, notamment dans le cadre de la dynamique issue de la labellisation "Campus Innovant" décrochée par l'Université de Bourgogne pour le Grand Campus de Dijon.

L'Université est un levier important de développement économique, social et culturel du territoire communautaire, et l'action des collectivités territoriales est l'un des moteurs du développement de l'Université.

La présence de l'Université de Bourgogne au cœur du Grand Campus de Dijon, de ses laboratoires, ses étudiants, ses enseignants et enseignants-chercheurs placent Dijon au rang des grandes métropoles du savoir d'envergure européenne avec des retombées positives en matière d'emplois, de dynamisme et d'attractivité.

L'Université de Bourgogne est un acteur majeur du développement éducatif, culturel et socio-économique de l'agglomération dijonnaise et de Dijon, avec ses 27.000 étudiants et ses 2.900 enseignants-chercheurs et personnels administratifs et techniques. Par ses formations pluridisciplinaires, elle assure un accès à l'enseignement supérieur pour tous les étudiants, et aux entreprises, l'assurance de recruter des jeunes qualifiés et compétents. Par ses activités de recherche et de transfert de technologie, elle offre au monde économique des soutiens technologiques et des opportunités d'innovation. Par sa production scientifique, ses masters d'excellence, elle rayonne au plan national et international.

Aujourd'hui labellisé "Campus innovant", le Grand Campus de Dijon confortera sa position au rang des 20 grands sites universitaires français, grâce aux crédits investis par le Conseil Régional de Bourgogne, le Grand Dijon et l'Etat.

La Ville a la volonté de poursuivre sa mutation en ville universitaire de premier plan avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur qui contribuent à son développement.

De nombreuses actions ont d'ores et déjà été conduites à destination des étudiants dans l'objectif

de faire de la ville une cité douce à vivre pour ses jeunes, qui leur offre toutes les conditions pour étudier et leur donner envie de fonder leur projet de vie à Dijon.

La Ville entend poursuivre sa contribution à la formation et à la vie étudiante pour conforter les atouts de Dijon et de son campus.

Le Grand Dijon souhaite poursuivre son engagement aux côtés de l'université de Bourgogne pour développer l'action en faveur du développement économique et social, comme la cohérence du développement urbanistique de l'agglomération et du Campus.

Le Grand Dijon entend donc soutenir l'Université, principalement sur ses grands projets structurants qui vont renforcer sa notoriété auprès des bacheliers, des étudiants, des chercheurs français et étrangers, et des dirigeants des entreprises du territoire. L'enseignement supérieur, comme la recherche et le transfert de technologies est un outil d'attractivité du territoire. Dans ce cadre, et en matière de développement économique, le Grand Dijon souhaite une Université pluridisciplinaire avec un rayonnement national et international.

Animés par une volonté commune de renforcer leur coopération, le Grand Dijon, la Ville et l'Université de Bourgogne concluent la présente convention qui a deux objectifs principaux :

- faire de Dijon une capitale régionale de la connaissance d'envergure européenne et construire un campus du 21<sup>ème</sup> siècle à Dijon ;

- concevoir un plan de développement de l'agglomération et du campus de manière intégrée.

Ces objectifs se déclinent selon les quatre axes suivants :

1 - poursuite de l'ouverture de l'Université sur la ville et l'agglomération, et de la ville et l'agglomération sur l'Université ;

2 - amélioration de la vie étudiante ;

3 - accroissement de la synergie développement économique socio-économique recherche formation et enseignement supérieur ;

4 - développement d'une politique internationale de l'enseignement supérieur.

*Les participations financières des partenaires donneront lieu, en tant que de besoin, à la mise en place de conventions spécifiques.*

## **Titre 1- Poursuite de l'ouverture de l'Université sur la ville et l'agglomération et de la ville et l'agglomération sur l'Université**

### **1-1 - Les transports en commun**

Le Grand Dijon s'engage à conserver des tarifs étudiant attractifs sur les transports en commun, parmi les plus bas de France, et à favoriser une meilleure desserte. Afin d'inciter les employés de l'université à rechercher des solutions alternatives à la voiture particulière pour les trajets domicile-travail, l'Université s'engage à mettre en oeuvre l'équivalent d'un Plan de Déplacement d'Entreprise pour lequel le Grand Dijon apportera son soutien.

### **1.1.1 - Le Tramway**

Le Grand Dijon s'est engagé dans la construction de deux lignes de tramway.

Ce tramway traversera et desservira le Grand Campus. Ce projet est bien plus qu'un mode de transport moderne, écologique, et attractif au plan économique, c'est le fil rouge d'une mutation déjà bien engagée qui accroîtra l'attractivité et le rayonnement de Dijon capitale de la Bourgogne mais aussi capitale universitaire.

Les aménagements des espaces environnants ont fait l'objet d'une étude d'avant-projet entre l'Université et le Grand Dijon. Pour des raisons techniques et de cohérence des aménagements, le Grand Dijon pilote les études détaillées et la réalisation dans l'emprise du projet qui devra être libérée de toute interférence avec les réseaux souterrains, par l'Université.

### **1.1.2 - Vélolocation**

Afin d'apporter des solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle et de faciliter les déplacements des étudiants dans l'agglomération, le Grand Dijon et l'Université s'engagent à rechercher ensemble des solutions de location longue et moyenne durée de vélos.

## **1-2 L'aménagement urbain**

### **Travaux de l'esplanade Erasme**

Le Grand Dijon et les partenaires poursuivront en concertation l'aménagement de l'esplanade Erasme, nouvelle artère de communication sur le site universitaire de Dijon, en vue de transformer la vie sur le Campus. L'esplanade traduira architecturalement tous les échanges qui s'effectuent entre enseignement supérieur, laboratoires de recherche et entreprises innovantes qui s'installeront à proximité. L'ambition des acteurs du Campus est de créer un véritable lieu de vie avec un fort sentiment d'appartenance en s'appuyant sur la configuration exceptionnelle des espaces publics.

La réalisation du projet de l'esplanade Erasme présente un fort impact sur la capacité de stationnement à proximité de la future ligne de tramway. Afin que le projet puisse être réalisé dans de bonnes conditions, l'Université mettra en oeuvre les moyens de concertation et de recherche de solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle, (Plan de Déplacement des Entreprises (PDE), utilisation des vélos et des transports en commun etc). A l'issue de ce projet, le Grand Dijon est prêt à envisager le transfert de gestion des voiries concernées par le projet de l'esplanade Erasme et du projet de tramway.

### **1-3 Les équipements sportifs**

Le Grand Dijon et la Ville faciliteront les accès et l'utilisation des équipements sportifs (piscines, stades, patinoire etc) aux étudiants et associations sportives universitaires. Pour y parvenir, les partenaires de la présente convention travailleront à développer les meilleures conditions d'accès à leurs installations respectives.

### **1-4 Les équipements culturels**

Le Grand Dijon et la Ville faciliteront les accès et l'utilisation des équipements culturels (salles de spectacles, théâtres, musées , etc) par les associations culturelles universitaires.

### **1-5 La promotion des manifestations culturelles et sportives**

Les parties soutiendront des manifestations culturelles et sportives marquantes, initiées par leurs membres, notamment dans le cadre du Campus et se déroulant sur le territoire de l'agglomération.

### **1-6 Les actions concertées d'information et de communication pour promouvoir l'Université, la Ville et le Grand Dijon**

Afin de créer une synergie entre les systèmes d'information des parties et de faciliter leur accès à un public élargi, régional, national et international, il convient d'instaurer des liens entre les sites internet de l'Université, de la Ville et du Grand Dijon.

Le Grand Dijon développera des actions de communication visant à promouvoir l'enseignement et la recherche universitaires, en direction des lycéens, des étudiants français et étrangers, et des entreprises.

La Ville favorisera l'accueil et l'intégration des étudiants français et étrangers dans la cité (mise en place de dispositifs d'accès aux équipements et services, organisation de manifestations spécifiques, création d'espace de rencontres, mise en oeuvre commune de documents d'information).

## **Titre 2 - Amélioration de la vie étudiante**

### **2-1 Aides financières aux étudiants**

La Ville poursuivra :

- l'attribution de « bourses municipales » aux étudiants dijonnais selon des critères sociaux,
- la réservation d'emplois « étudiants » au sein de ses services.

Afin d'encourager l'offre de « jobs étudiants », les parties faciliteront la circulation de l'information en liaison avec le CROUS, les Points Informations Jeunesse (PIJ), etc.

### **2-2 Accès au logement**

Les partenaires favoriseront, en lien avec le CROUS et l'OPAC de Dijon, le logement des étudiants en difficulté.

Le Grand Dijon participera, aux côtés du CROUS, à un programme de rénovation de chambres d'étudiants.

### **2-3 Amélioration de la vie quotidienne sur le campus**

Pour beaucoup d'étudiants, la vie étudiante doit pouvoir se concilier avec une vie de famille, une première expérience professionnelle, la poursuite ou la découverte d'engagements sociaux, culturels ou sportifs. Ces temps de vie s'interpénètrent et supposent l'invention de nouveaux rythmes, de nouveaux services.

Les parties étudieront : la création d'un centre de vie du quotidien (commerces et services), le développement du service santé-social en liaison avec le Service de Médecine Préventive, le CROUS et "Dijon-Ville Santé".

La Ville étudiera attentivement les conditions d'une éventuelle participation au fonctionnement, et dans la mesure de ses possibilités, à l'investissement de la crèche "La p'tite fac".

Les parties développeront ensemble des actions en faveur des étudiants et enseignants handicapés sur le Campus dans le cadre des politiques publiques existantes, notamment au travers de la réalisation du tramway.

Il conviendra aussi d'optimiser l'utilisation des locaux pendant les périodes de vacances pour faire du campus un espace ouvert sur la société.

Les Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Enseignement (TICE) occupent une place grandissante dans la vie d'un campus, permettant une diversification des formes d'enseignement et évitant de nombreux déplacements. C'est une contribution importante à l'amélioration des conditions de travail et de vie des étudiants et de tous les usagers du campus dijonnais. Un effort sera réalisé par les partenaires en poursuivant le développement de ces technologies, notamment avec la création d'un Espace Public Numérique sur le Campus.

#### **2-4 -La Carte Culture**

La Ville, le Grand Dijon et l'Université poursuivront leur partenariat pour la Carte Culture. Ce dispositif de valorisation et de facilitation d'accès au panorama culturel de l'agglomération rencontre chaque année un succès croissant et de nouveaux partenaires sont recherchés. L'Université s'engage à communiquer auprès des étudiants concernés sur les spectacles proposés par les différents partenaires de la Carte-Culture.

#### **2-5 Soutien aux initiatives étudiantes**

La Ville attribuera des subventions sur projet et assurera la communication des projets et manifestations « étudiants », notamment dans la presse municipale.

Les parties encourageront les initiatives visant à développer des liens avec les anciens étudiants de Dijon, afin de favoriser la création d'une communauté active en faveur de Dijon et de son agglomération.

#### **2-6 L'étudiant au cœur de la cité**

L'Université s'engage à promouvoir l'intégration des étudiants dans la cité.

Les parties développeront ensemble des actions pour l'accueil des nouveaux étudiants.

La Ville envisage de développer en concertation avec l'Université, un programme d'animation tout au long de l'année pour inciter les étudiants à s'impliquer plus activement dans la vie locale le week-end et pendant les vacances scolaires.

En concertation avec les étudiants, les parties chercheront à renforcer le rôle des étudiants dans la cité, notamment par leur participation à l'information des contribuables, au soutien scolaire, etc. Les partenaires étudieront la mise en place d'une instance "Vie de l'étudiant". Véritable lieu de débat et de propositions, elle permettra aux étudiants de devenir de véritables acteurs de la cité.

### **Titre 3 - Accroissement de la synergie développement économique, socio-économique, recherche, formation et enseignement supérieur.**

#### **3-1 - Aménagement de la zone d'activités économiques Mazen-Sully**

Le Grand Dijon continuera le développement de la zone d'activités économiques Mazen Sully. Ce parc de 5,5 ha commercialisables est réservé à l'implantation et au développement d'entreprises de biotechnologies. Idéalement situé à proximité de l'Université, des laboratoires de recherche et du CHU, ce parc est en cours de commercialisation et a déjà vu l'implantation d'Oncodesign, Cenutrimet, Filab... Exichol, société suisse, installera bientôt sa filiale française sur ce parc, tant pour son activité de recherche que de production. D'autres projets sont en cours de montage. De plus, la Région a décidé d'implanter, à proximité sur 3,3 ha, l'Espace Régional de l'Innovation et de l'Entreprenariat (ERIE). Ce site regroupera l'ensemble des satellites régionaux œuvrant pour dynamiser le développement économique : une pépinière d'entreprises, des plate-formes de valorisation en lien avec l'Université ainsi que le projet de recherche de Pharmimage. Dans le cadre du Plan Campus, l'Université installera, grâce aux crédits délégués par l'Etat, un bâtiment destiné à la recherche, sur l'ERIE en liaison avec les entreprises installées sur le site et participera avec ses laboratoires au développement de cet espace.

### **3-2 - Promotion des formations adaptées aux besoins socio-économiques de l'agglomération**

Par ses missions d'enseignement et de recherche, l'Université contribue au développement socio-économique de l'agglomération. L'Université et le Grand Dijon réaliseront conjointement des études pour promouvoir des projets de formation et de recherche favorisant ce développement, en adéquation avec les besoins des entreprises du territoire.

### **3-3 - Soutien à la recherche et au transfert de technologies par le biais d'uB-Filiale**

L'ensemble des projets de l'Université en matière de recherche et de transferts de technologies apporte une contribution importante au développement économique local et les partenaires de l'Université décident d'y apporter une contribution significative.

La Grand Dijon a participé au lancement d'uB-Filiale, la filiale de valorisation de la recherche de l'Université et participera, aux côtés des autres partenaires, au financement des centres de ressources technologiques, déjà créés ou futurs, dans le cadre de cette filiale.

### **3-4 - Soutien aux projets structurants de l'Université**

#### **1 - le Polytechnicum**

Le Grand Dijon, qui a participé au lancement du Polytechnicum - avec la fusion, ENESAD/ ENSBANA, en un grand établissement rattaché par décret à l'Université de Bourgogne, AGROSUP Dijon -, continuera à soutenir et promouvoir cet outil, notamment en ce qui concerne le rapprochement Institut supérieur de l'automobile et des transports (ISAT)- Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Recherche en Matériaux (ESIREM) et les partenariats entre l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) et l'Ecole Supérieure de Commerce.

#### **2 - Le CFA du supérieur pour développer la formation par l'apprentissage**

Le Grand Dijon soutiendra le Centre de Formation des Apprentis (CFA) du supérieur qui répond à la volonté de l'Université de développer certaines formations professionnelles par la voie de l'alternance (contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage). Ce CFA vient compléter l'offre de formation en apprentissage tout en étant complémentaire des CFA de branches préexistantes.

### **3 - Le pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur de Bourgogne Franche-Comté : "Bourgogne-Franche-Comté Universités"**

Les partenaires soutiendront le PRES qui a été mis en place par les universités de Bourgogne et de Franche-Comté pour créer un campus de dimension européenne.

Ces universités représentent 55 000 étudiants, 2 500 enseignants-chercheurs, une soixantaine de laboratoires de recherche, plus de 2 000 doctorants et près de 2 500 personnels administratifs. Elles suscitent une dynamique nouvelle dans les domaines de l'enseignement de la recherche ou des activités transversales.

Le PRES permettra à terme l'harmonisation des formations, la mutualisation des moyens, l'extension du Polytechnicum de Bourgogne à la Franche Comté, un meilleur échange d'étudiants au niveau des relations internationales.

### **4 - La Plate-Forme d'Insertion Professionnelle (PFIP)**

Mise en place par l'Université, cette plate-forme participe activement à la réflexion régionale sur la relation entre formation et emploi, notamment dans le cadre de contrats d'objectifs territoriaux mais aussi dans le cadre d'expérimentations partagées.

### **5 - Le soutien à des formations spécifiques**

Le Grand Dijon pourra participer au financement de certains masters, l'Université s'engageant à en assurer la pérennité sur le territoire dijonnais.

### **6 - Le soutien à des colloques**

Le Grand Dijon et la Ville soutiendront des colloques nationaux et internationaux organisés par l'Université, rassemblant des chercheurs français et étrangers sur le territoire dijonnais. Les projets devront être labellisés, au préalable, par la présidence de l'université, dans un montant annuel maximum de 30 000 €.

### **7 - La Participation commune à des salons**

Afin de promouvoir les études supérieures à Dijon et l'attractivité du territoire, le Grand Dijon et l'Université pourront participer ensemble à des salons locaux, nationaux et internationaux. Une attention particulière sera portée aux animations de ce type se déroulant dans les villes partenaires de Dijon, sous réserve de l'intérêt de la manifestation.

### **8 - La chaire Unesco "culture et tradition du vin"**

Le Grand Dijon et la Ville poursuivront leur soutien à la chaire Unesco unique au monde, intégrée à l'université de Bourgogne, pour ses programmes de formation en France et à l'étranger.

### **9 - La Mission Culture Scientifique (MCS)**

Le Grand Dijon et la Ville poursuivront le soutien des programmes d'actions annuelles de la

Mission Culture Scientifique, notamment ses programmes culturels de rencontres entre citoyens et chercheurs, comme l'Experimentarium, la nuit des chercheurs, les partenariats avec le Muséum Jardin des Sciences etc.

### **3-5 - La mise à disposition de compétences**

La Ville et le Grand Dijon solliciteront les compétences spécifiques de l'Université pour la mise en oeuvre d'études, d'évaluations, d'apports méthodologiques, et de missions particulières.

#### **1 - Accueil de stagiaires**

Les partenaires privilégieront l'accueil de stagiaires issus de l'Université, les thématiques de stage s'inscrivant dans leurs champs de compétences respectifs et répondant à une réelle demande de travaux, d'analyses, d'apports divers, de la part de leurs services. Ces stages feront l'objet de la part des stagiaires de rapports servant à la validation de leur diplôme.

#### **2 - Relations avec les « masters »**

Les partenaires et les responsables de « masters » poursuivront la mise en place des partenariats de travail sur les thématiques de la collectivité, débouchant sur des contrats d'études avec des groupes d'étudiants.

#### **3 - Relations avec les chercheurs**

Les partenaires privilégieront également l'échange de compétences avec les enseignants chercheurs des unités de recherche de l'Université, qui se concrétisera sous la forme de participation à des travaux, d'apports d'expertises et de compétences méthodologiques. Ces échanges offriront en retour un terrain d'expérience pour les travaux de recherches des unités de l'Université.

#### **4 - Relations avec l'Observatoire de l'Etudiant de l'Université**

La Mission Observatoire et Prospective du Grand Dijon et l'Observatoire de l'Etudiant poursuivront leur collaboration pour améliorer la connaissance du devenir des étudiants de l'agglomération dijonnaise.

### **Titre 4 - Développement d'une politique internationale de l'enseignement supérieur**

#### **4-1 - Valorisation commune de la ressource internationale**

Les parties développeront une valorisation commune de leurs ressources internationales afin de diffuser une image constructive de Dijon et de son agglomération à l'international et de renforcer les échanges universitaires avec les villes étrangères partenaires de l'agglomération.

La Ville et le Grand Dijon apporteront leur soutien à l'Université dans le cadre de partenariats avec les grandes écoles étrangères.

Les parties favoriseront une politique d'accueil et d'intégration des étudiants étrangers, en partenariat avec le Centre Régional des Oeuvres Universitaires.

#### **4-2 - Mise en place d'un dispositif d'accueil des étudiants étrangers**

Les partenaires étudieront les possibilités de réaliser en commun, un guide spécifique d'accueil à destination des étudiants étrangers poursuivant un cursus à Dijon.

Un temps d'accueil destiné aux étudiants et professeurs étrangers sera organisé chaque année à Dijon, si possible à l'occasion de la "Journée Européenne des Langues", se déroulant chaque année en septembre.

Enfin, des animations régulières seront proposées aux étudiants étrangers et leur implication sera sollicitée à l'occasion de différents événements ayant pour objectif de renforcer leur intégration et de développer la citoyenneté européenne à Dijon (Opération "du monde à table", "Printemps de l'Europe à Dijon....").

#### **4-3 - Développement des actions de promotion des activités du Centre International d'Etudes Françaises (CIEF) de Dijon.**

### **Titre 5 : Exécution de la convention**

#### **5-1 - Durée**

La présente convention-cadre est conclue pour une durée de trois ans à compter de la signature et renouvelable une fois.

#### **5-2 - Mise en œuvre**

Pour la mise en œuvre de la présente convention, un comité de pilotage composé des représentants de l'Université, du Grand Dijon et de la Ville de Dijon sera mis en place.

Il sera composé de deux représentants pour la Ville, deux représentants pour le Grand Dijon, quatre représentants pour l'Université de Bourgogne, et se réunira au moins deux fois par an.

#### **5-3 - Engagements financiers des partenaires**

Les engagements financiers des partenaires devront faire l'objet d'inscriptions budgétaires annuelles.

Fait à Dijon, en trois exemplaires originaux,

Le

**Communauté de l'Agglomération Dijonnaise**

**Le Président**

**Université de Bourgogne**

**La Présidente**

**Ville de Dijon**

**Le Maire**

Détail des engagements financiers  
de chacun des signataires de la présente convention

**Les deux objectifs de la convention :**

- Faire de Dijon une capitale régionale à envergure européenne, de la connaissance et construire un campus du 21<sup>ème</sup> siècle à Dijon.
- Concevoir un plan de développement de l'agglomération et du campus de manière intégrée.

**Ces objectifs se déclinent en quatre axes suivants :**

1 - Poursuite de l'ouverture de l'Université sur la Ville et l'agglomération, et de la Ville et l'agglomération sur l'Université.

2 - Amélioration de la vie étudiante.

3 - Accroissement de la synergie Développement économique, socio économique, recherche, formation et enseignement supérieur.

4 - Développement d'une politique internationale de l'enseignement supérieur

***Dans ce cadre, pour les trois premières années de la convention,***

**- La Ville de Dijon apportera en fonctionnement 8, 916 millions €**

**- Le Grand Dijon apportera 33,043 millions €**

***Fonctionnement : 1,133 millions €***

***Investissement : 31,91 millions €***

**- L'Université de Bourgogne apportera, à travers les crédits qui lui sont délégués par l'Etat, et ses ressources propres : 25,258 millions €**

***Fonctionnement : 3,228 millions €***

***Investissement : 22,03 millions €***

**Soit une enveloppe globale de 67,217 millions €**